

DELIBERATION du COMITE SYNDICAL

du Pays Berry St Amandois n° 03 702/08.07.2024

Nombre de délégués	= 99
Présents	= 46
Pouvoirs	= 09
Nombre de voix	= 55
Excusés	= 08
Abconto	- 36

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 juillet, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St-Amandois, légalement convoqué, s'est réuni à Rezay sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS, Président du Syndicat du Pays Berry St-Amandois.

> Date de convocation: 28 juin 2024 Affichée le 28 juin 2024

Délégué(e)s titulaires/suppléant(e)s présent(e)s: Laurence DENOUX (Ardenais), Gilles BELIN (Arpheuilles), Yannick GODARD (Bouzais), Bernard RONDELET (La Celle), Nathalie AROYO (La Celle Condé), Maryse JACQUIN-SALOMON (Chambon), Joël DURIN (Charenton-du-Cher), Frédéric DURANT (Châteaumeillant), Guy DESBOIS (Le Châtelet), Jean-Pierre DELANGE (Chavannes), Daniel RONDIER (Cogny), Philippe AUZON (CdC Cœur de France), Irène THIBAULT (CdC du Dunois), Clarisse DULUC (Conseillère Départementale), Daniel TIETARD (Coust), Rolande FOUCAT (Culan), Louis COSYNS (Dun-sur-Auron), Philippe PERRICHON (La Groutte), Chantal de L'ESCALOPIER (Lantan), Annie RADUGET (Lapan), Nadine SENGEL (Levet), Martine DUPLAIX (Loye-sur-Arnon), Jean-Paul DUPLESSI (Maisonnais), Annie DION (Marçais), Dominique DUBREUIL (Morlac), Marie-Ange MATHIOT (Orval), Michel BERTHOMIER (La Perche), Pascal MASQUELET (Le Pondy), André GASPAROUX (Préveranges), Corine FERY (Reigny), Fabienne LEVACHER (Rezay), Béatrice BEURDIN (Saint-Georges-de-Poisieux), Etienne DURAND (Saint-Germain-des-Bois), Francis PERROT (Saint-Hilaire-en-Lignières), Alain BOURDEAU (Saint-Jeanvrin), Claude AUBAILLY (Saint-Pierre-les-Etieux), Bernadette GUILLOT (Saint-Priest-la-Marche), Sylvie SCHWAAB (Saint-Saturnin), Guy BERÇON (Saint-Vitte), Monique AUBAILLY (Serruelles), Christelle FONTAINE (Thaumiers), Dominique ROBLIN (Touchay), Cécile REGRAIN (Uzay-le-Venon), Sonia TOUZET (Venesmes), Dominique SIMONIN (Vernais), Gilles POINTEREAU (Vesdun).

<u>Délégué(e)s excusé(e)s</u>: Patrick MAGUET (Ainay-le-Vieil), Marilène ALGRET (Beddes), Roger DAGHER (Bruère-Allichamps), Stéphane CHEDEVILLE (Corquoy), Florence HAUTEFEUILLE (Ineuil), Lucien CABANNE (Meillant), Yan CADIER (Orcenais), Lucie DE OLIVEIRA (Saint-Loup-des-Chaumes),

<u>Délégué(e)s ayant donné pouvoir</u>: Anne-Marie FERRY (La Celette) a donné pouvoir à Philippe AUZON, Jean GIRAUD (CdC Berry Grand Sud) a donné pouvoir à Fabienne LEVACHER, Didier BRUGÈRE (Conseiller Départemental) a donné pouvoir à Joël DURIN, Bernadette PERROT-DUBREUIL (Conseillère Départementale) a donné pouvoir à Guy DESBOIS, Sylvie QUENTIN (Crézançay) a donné pouvoir à Annie RADUGET, Emmanuel RIOTTE (Saint-Amand-Montrond) a donné pouvoir à Louis COSYNS, Michel MORIN (Saint-Denis-de-Palin) a donné pouvoir à Etienne DURAND, Didier ACCOLAS (Saulzais-le-Potier) a donné pouvoir à Martine DUPLAIX, Cathy BATISTE (Vallenay) a donné pouvoir à Maryse JACQUIN-SALOMON,

Délégué(e)s titulaires absent(e)s: Jean du PEYROUX (Arcomps), Claude TOUNSI (Bannegon), Serge AUDONNET (Bessais-le-Fromental), Bertrand DE GANAY (Bussy), Eric DUIGOU (Chalivoy-Milon), François GAMBADE (Châteauneuf-sur-Cher), Yves DODEMENT (Colombiers), William PELLETIER (CdC Arnon Boischaut Cher), Patrick BARNIER (Conseiller Départemental), Jean-Luc BRAHITI (Conseiller Départemental), Philippe CHARRETTE (Conseiller Départemental), Pierre GROSJEAN (Conseiller Départemental), Florence PIERRE (Conseillère Départementale), Marie-Pierre RICHER (Conseillère Départementale), Rémi BOURRET (Contres), Patrick BIGOT (Drevant), Bertrand SEVERIN (Epineuil-le-Fleuriel), Nicole DEGAGE-PHALANCHER (Farges-Allichamps), Jean-Marie MORIER (Faverdines), Thomas BAUDON (Ids-St-Roch), Hervé MONJOIN (Lignières), Catherine GIGOT (Lugny-Bourbonnais commune d'Osmery), Isabelle RIBAUDEAU-HUE (Montlouis), Franck DAUMIN (Nozières), Gilles LAVEDRINE (Osmery), Alexandre PLANCHER (Parnay), Nicolas GAUSSERAN (Raymond), Christophe POINTEREAU (Saint-Baudel), Jean-Pierre AMIZET (Saint-Christophe-le-Chaudry), Nicolas BARRET (Saint-Maur), Claude SCHNURER (Saint-Pierre-les-Bois), Nelly BURET (Saint-Symphorien), Nicolas DESESSART (Senneçay), Florence LERUDE (Sidiailles), Alain RIEU (Verneuil), Joëlle LESUEUR (Villecelin).

Objet: Validation du plan d'actions du PAT et autorisation au Président de candidater à une labellisation de niveau 2

Le plan d'action suivant est présenté :

ORIENTATION 1 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ALIMENTATION SAINE ET DURABLE POUR TOUS LES HABITANTS DU TERRITOIRE

Axe 1.1 - Sensibiliser et communiquer auprès du grand public pour une alimentation saine, durable et locale

 1.1.1 Créer un annuaire des producteurs et points de vente de produits locaux et durables et promouvoir les productions locales en s'appuyant sur les ressources existantes

- 1.1.2. Créer des évènements de sensibilisation et soutenir les actions collectives d'éducation à l'alimentation locale et au bien manger pour le grand public
- 1.1.3. Travailler sur l'alimentation en lien avec la politique de prévention du Contrat Local de Santé

Axe 1.2 – Augmenter l'accessibilité géographique à une alimentation durable et locale en maintenant et développant les lieux de vente et de consommation

- 1.2.1. Soutenir l'émergence d'outils de commercialisation combinés, alternatifs et collectifs
- 1.2.2. Tisser des liens avec la GMS, les artisans et restaurateurs pour favoriser l'intégration de produits locaux et durables

Axe 1.3 - Favoriser l'accès à une alimentation saine et locale pour les populations précaires

- 1.3.1. Structurer et faire se rencontrer les associations d'aide alimentaire
- 1.3.2. Travailler sur les approvisionnements pour améliorer la qualité des colis (producteurs, vergers, glanage, surplus de jardins...)

ORIENTATION 2 : FAIRE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE UN LEVIER POUR FAVORISER UNE ALIMENTATION ET UNE PRODUCTION LOCALES ET DURABLES

Axe 2.1 – Accompagner les établissements de restauration collective dans l'introduction de pratiques alimentaires durables

- 2.1.1. Accompagner les établissements de restauration collective sur le plan technique et réglementaire pour
 : la mise en œuvre de la loi EGAlim, la rédaction des marchés, le suivi des achats, et la gestion des contrats avec les SRC
- 2.1.2. Accompagner au changement et former les équipes de restauration (cuisiniers en gestion directe, et animateurs des pauses méridiennes) aux pratiques d'alimentation saine et durable
- 2.1.3. Déployer des actions de sensibilisation des convives et des équipes
- 2.1.4. Lutter contre le gaspillage alimentaire par la mise en place de diagnostics au sein des restaurants collectifs

Axe 2.2 - Renforcer la collaboration et l'interconnaissance entre les acteurs et développer les synergies

- 2.2.1. Connaître le fonctionnement de la restauration collective publique et privée du territoire
- 2.2.2. Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs de la restauration collective et les producteurs
- 2.2.3. Promouvoir l'échange de bonnes pratiques et la collaboration entre établissements de restauration collective

Axe 2.3 - Initier les réflexions pour encourager la mutualisation et la coordination des acteurs de la restauration collective en vue d'optimiser la rencontre entre offre et demande locale

- 2.3.1 Explorer les solutions de coordination de la commande entre acheteurs en gestion directe pour optimiser les flux
- 2.3.2 Explorer les solutions pour une production de repas locale au service des établissements en gestion concédée

ORIENTATION 3 : PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LES ATOUTS AGRICOLES DE PAYS BERRY SAINT AMANDOIS AFIN DE RENFORCER SA CAPACITÉ NOURRICIÈRE ACTUELLE ET FUTURE

Axe 3.1 - Accompagner les productions nourricières face aux défis environnementaux et climatique

 3.1.1 Mettre en avant et soutenir le paysage agricole bocager, en cohérence avec le projet de création du Parc Naturel Régional • 3.1.2. Etudier l'impact du changement climatique sur les systèmes agricoles actuels et identifier les solutions d'adaptation, Notamment sur la ressource en eau

Axe 3.2 - Soutenir et développer les projets agricoles nourriciers et les démarches de qualité

- 3.2.1.Sensibiliser et communiquer, auprès des élus et des porteurs de projets, pour une meilleure gestion du foncier pour des usages nourriciers
- 3.2.2 Soutenir les démarches de qualité

Axe 3.3 - Mobiliser et mutualiser les moyens pour structurer des filières locales

- 3.2.1 Mobiliser les producteurs et accompagner les structurations collectives
- 3.2.2 Soutenir les débouchés locaux de la filière viande

ORIENTATION TRANSVERSALE 4 : FAIRE ÉMERGER UNE DÉMARCHE PARTENARIALE POUR LE SYSTÈME ALIMENTAIRE DE PAYS BERRY SAINT-AMANDOIS

- 4.1. Créer et animer une dynamique partenariale pérenne
- 4.2. Former/sensibiliser/communiquer sur les enjeux de l'alimentation durable et du PAT auprès des élus des communes et Communautés de Communes
- 4.3. Communiquer sur les actions du PAT et assurer l'articulation avec les politiques et démarches portées par le PBSA, les Communautés de Communes et les communes
- 4.4. Intégrer le PAT PBSA dans l'écosystème supra-territorial

Après présentation des réalisations effectuées au cours du PAT de niveau 1, du Plan d'actions qui en découle, son calendrier et ses moyens de mise en place, le comité syndical

- valide à l'unanimité le plan d'actions du PAT
- autorise le Président à candidater à une labellisation de niveau 2.

Fait et délibéré, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Fait à Saint-Amand-Montrond, le 08 juillet 2024
Le Président, Louis COSYNS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours: https://citoyens.telerecours.fr Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-251802161-20240708-03 702-CS080724-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024 Publication : 18/07/2024